Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

EAUX DE LA VEAUNE
REUNION du COMITE SYNDICAL
du 19 MAI 2026 à 18H30 à 26260 CHAVANNES

Nombre de délégués : 38
Quorum : 20
Nombre de présents : 35
Pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27/04/2026

PROCES VERBAL de l'INSTALLATION du COMITE SYNDICAL ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE PRESIDENTS

L'an deux mil vingt six le 19 mai à 18h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat, à Marsaz, adresse postale 26260 CHAVANNES,

Présents : Jean ABRIAL, Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Aymeric GENEST, Patrick GUICHARD, Vincent ROBIN, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Jean Marie WOZNIAK, Jimmy GAILLARD, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Jean Sébastien GUIER, Antoine ALLEMAND, Jacques LUYTON, Baptistin COURTIAL, Mathis SCHROL, Richard BETTON, Pascal CRETIN, Romain CHALENCON, Aurélie SEGAL, Franck BUNGENER, Gilles FLORENT, Michel BRUNET, Joël THEOLAIRE, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Luc MONTAGNAT, Claude RENAUD, Christèle DEFRANCE, Thierry DOCHER BONDRAN, Nicolas GUICHARD, Etienne LARAT, Pierre BARRET, Galia WEISS
Absents : Jonathan CHARRIER, Sandrine PEREIRA, Matthieu ROCHE
Pouvoirs : Jonathan CHARRIER à Jean Marie WOZNIAK, Sandrine PEREIRA à Lionel COMBRET, Matthieu ROCHE à Jimmy GAILLARD

Monsieur Claude RENAUD, membre du Comité Syndical, et doyen d'âge, a pris la Présidence.

Il installe dans leurs fonctions les délégués syndicaux :

- pour la Communauté D'Agglomération Arche Agglo :
  Jean ABRIAL, Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Aymeric GENEST, Vincent ROBIN, Patrick GUICHARD, Christian COLOMBET, Damien BOGIRAUD, Matthieu ROCHE, Jimmy GAILLARD, Lionel COMBRET, Sandrine PEREIRA, Pascal CLAUDEL, Jean Sébastien GUIER, Jacques LUYTON, Antoine ALLEMAND, Aurélie SEGAL, Romain CHALENCON, Pascal CRETIN, Richard BETTON, Gilles FLORENT, Franck BUNGENER, Michel BRUNET, Joël THEOLAIRE, Christèle DEFRANCE, Thierry DOCHER BONDRAN, Pierre BARRET, Galia WEISS, Claude Renaud, Jean Luc MONTAGNAT

- pour la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo :
  Baptistin COURTIAL, Jean Marie WOZNIAK, Jonathan CHARRIER, Mathis SCHROL, Etienne LARAT, Nicolas GUICHARD

- pour la Commune de PONSAS :
  Alain GIRARDET, Marc THIECHARD

Monsieur Mathis SCHROL, le plus jeune des membres du Comité Syndical a été désigné secrétaire de séance.
Il est procédé ensuite au vote pour l'élection du Président comme indiqué dans les statuts, Monsieur Nicolas GUICHARD étant désigné comme scrutateur.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

ELECTION DU PRESIDENT(E)

Le ou La Président(e) est élu(e) selon les règles fixées par l'article L 5211-6 et suivants du code général des Collectivités Territoriales. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Premier tour de scrutin

Monsieur Christian COLOMBET, délégué de Arche Agglo, commune de CHAVANNES, a présenté sa candidature au poste de Président ainsi que Monsieur Etienne LARAT, délégué de Valence Romans Agglo, commune de ST BARDOUX

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Christian COLOMBET: 30 voix
- Monsieur Etienne LARAT : 8 voix

Monsieur Christian COLOMBET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé PRESIDENT et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

Le Comité syndical,
Considérant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :
« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.»
Considérant que le nombre maximal de vice-présidents est de 8.

- décide de fixer à 7 le nombre de vice-présidents qui seront membres du bureau avec Monsieur le Président et qui auront les fonctions suivantes : Finances, Travaux, Environnement/ENS, Communication, Services Délégués en assainissement, Matériels/Equipements, Chargé des synergies avec Valence Romans Agglo.

Vote : à l'unanimité des présents, cette proposition est acceptée. Il faut donc procéder à l'élection des 7 vice-présidents.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

ELECTION DU PREMIER(E) VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du premier(e) Vice Président(e) en charge des Finances.

Premier tour de scrutin

Monsieur Lionel COMBRET a présenté sa candidature au poste de premier Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Lionel COMBRET : 38 voix

Monsieur Lionel COMBRET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Vice Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Deuxième Vice Président(e) en charge de la Communication.

Premier tour de scrutin

Madame Christèle DEFRANCE a présenté sa candidature au poste de deuxième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Madame Christèle DEFRANCE : 38 voix

Madame Christèle DEFRANCE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Vice Présidente et a été immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Troisième Vice Président(e) en charge des travaux.

Premier tour de scrutin

Monsieur Christian DELSARTE a présenté sa candidature au poste de troisième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Christian DELSARTE : 38 voix.

Monsieur Christian DELSARTE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé, Troisième Vice Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Quatrième Vice Président(e) en charge des bâtiments et équipements.

Premier tour de scrutin

Monsieur Pascal BAUDE a présenté sa candidature au poste de Quatrième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Pascal BAUDE : 38 voix.

Monsieur Pascal BAUDE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé, Quatrième Vice Président, et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

ELECTION DU CINQUIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Cinquième Vice Président(e) en charge de l'Environnement et de l'ENS.

Premier tour de scrutin

Monsieur Vincent ROBIN a présenté sa candidature au poste de Cinquième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

ONT OBTENU

- Monsieur Vincent ROBIN : 38 voix

Monsieur Vincent ROBIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé, Cinquième Vice Président, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Sixième Vice Président(e) en charge des services délégués en assainissement.

Premier tour de scrutin

Monsieur Claude RENAUD a présenté sa candidature au poste de Sixième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 2

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Claude RENAUD : 36 voix

Monsieur Claude RENAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé, Sixième Vice Président, et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 026-200090488-20260519-17_2026-DE

ELECTION DU SEPTIEME VICE PRESIDENT(E)

Il a été procédé, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Christian COLOMBET à l'élection du Septième Vice Président(e) en charge des synergies avec Valence Romans Agglo.

Premier tour de scrutin

Monsieur Baptistin COURTIAL a présenté sa candidature au poste de Septième Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité Absolue : 20

A OBTENU

- Monsieur Baptistin COURTIAL : 35 voix
- 3 Bulletins Blancs

Monsieur Baptistin COURTIAL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé, Septième Vice Président, et a été immédiatement installé. Il est précisé qu'en accord avec Monsieur Baptistin COURTIAL, le Septième Vice Président ne percevra pas d'indemnités.

Fait à Chavannes, le 20/05/2026

Le Président,
Christian COLOMBET

Le Doyen d'âge,
Claude RENAUD

Le Secrétaire,
Mathis SCHROL

Scrutateur,
Nicolas GUICHARD